

- iv) **le droit, pour la SCA, de détenir des biens au-delà d'une période de cinq ans afin qu'elle puisse signer des baux à long terme.** (Chapitre six, p. 112)

La dépréciation des éléments d'actif depuis le début des années 80 cause des problèmes aux **agriculteurs qui prennent leur retraite**, car leurs biens immobiliers valent moins que ce que l'on avait prévu au début de la décennie. Dans certaines régions du Canada, ces agriculteurs sont pris au piège : beaucoup d'entre eux souhaitent interrompre leurs activités agricoles, mais il y a peu d'acheteurs; il doivent donc faire concurrence aux institutions financières s'ils veulent vendre leur exploitation. Le mécanisme qui consiste à se doter d'un avoir propre principalement au moyen de la plus-value des terres, comme s'il s'agissait d'un régime de retraite, s'est révélé risqué pour de nombreux agriculteurs, car il faut idéalement que l'âge de la retraite corresponde au moment où la valeur de l'actif est à son plus haut.

En règle générale, les agriculteurs qui prennent leur retraite placent les sommes provenant de la vente de leurs éléments d'actif dans des comptes de banque et dans d'autres instruments d'épargne offerts par les institutions de crédit. Certains décident d'accorder eux-mêmes un prêt hypothécaire à l'acheteur de leur exploitation, mais dans la plupart des cas la relève doit assurer le refinancement en s'adressant aux institutions financières.

Dans ce contexte, le gouvernement fédéral pourrait, peut-être par l'entremise de la SCA, mettre en place des mécanismes pour faciliter le départ des agriculteurs qui veulent prendre leur retraite.

**Le Comité recommande au gouvernement fédéral de prendre les mesures qui suivent, peut-être par l'entremise de la SCA, relativement aux agriculteurs qui prennent leur retraite :**

- i) **évaluer les besoins des agriculteurs qui prennent leur retraite;**
- ii) **évaluer les possibilités de fournir des garanties à l'égard de la dette et de l'avoir aux agriculteurs qui prennent leur retraite et aux nouveaux venus;**
- iii) **évaluer l'utilité d'offrir un outil de placement pour faciliter le recyclage plus direct des économies des agriculteurs dans le secteur agricole;**